



FFvolley

SAISON 2022/2023

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°6 Réunion du 22 juillet 2023

L'an deux mille-vingt-trois et le 22 juillet à compter de 9h00, les membres du Conseil d'Administration de la Fédération Française de Volley (ci-après la « FFvolley »), dont le siège social est sis 17 rue Georges Clémenceau 94607 Choisy-Le-Roi cedex, se sont réunis en distanciel par voie de conférence audiovisuelle via l'application Zoom sur convocation du Président par courrier électronique, conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts.

Participaient par voie de conférence audiovisuelle en tant que membres à voix délibérative :

1. AKILIAN Michelle – Administrateur
2. ALBE Christian – Trésorier général
3. AMARD Zélie – Secrétaire générale adjointe
4. ANATOLE Marc-Olivier – Administrateur
5. BERNARD Monique – Administrateur
6. BITON Guillaume – Administrateur
7. BOUGET Yves – Vice-président
8. COLLOT Isabelle – Administrateur
9. DE BERNON Françoise – Administrateur
10. DECONNINCK Didier – Administrateur
11. DURAND Christophe – Trésorier général adjoint
12. FLORENT Sébastien – Secrétaire général
13. GANGLOFF Claude – Administrateur
14. GONÇALVES-MARTINS Sébastien – Administrateur
15. GOUX Richard – Administrateur
16. KOZLUDERE Evlin – Administrateur
17. LE THOMAS Viviane – Administrateur
18. MABILLE Gérard – Administrateur
19. SAGOT Éric – Administrateur
20. MOURADIAN Christine – Administrateur
21. TANGUY Eric – Président
22. TRITZ Olivier – Administrateur
23. VALLOGNES Nathalie – Administrateur
24. VIALA Delphine – Administrateur
25. VOUILLOT Pierre – Administrateur

Étaient représentés par un membre à voix délibérative :

- MARTIN-DOUYAT Michel (représenté par Monsieur GANGLOFF) – Administrateur
- MERCIER Pierre (représenté par Monsieur TANGUY) – Vice-président

Sont excusés en tant que membres à voix délibérative :

- ARIA Alain – Administrateur
- BAGATTO Cynthia – Administrateur
- FRELAT Véronique – Administrateur
- LABROUSSE Yves – Administrateur
- CASTAINGS Nadège – Administratrice
- NOEL Florence – Vice-présidente
- ROYO Linda – Administrateur

Adopté par le Conseil d'Administration des 30/09-01/10/2023

Date de diffusion : 02/10/2023

Auteur : Sébastien FLORENT

Est absent en tant que membre à voix délibérative :

- MARCAGGI Antoine – Administrateur

Conformément à l'article 16 des statuts et en sa qualité de Président de la FFvolley, Éric TANGUY préside la séance. Conformément à l'article 17 du Règlement intérieur, le Secrétaire Général aura la charge de l'établissement du présent procès-verbal.

Le Président constate que les membres présents et représentés sont au nombre de VINGT-SIX et qu'en conséquence la réunion peut valablement se tenir dans le respect du quorum fixé à l'article 14 des statuts.

Assiste avec voix consultative conformément à l'article 14 des statuts :

- Jean-Louis LARZUL – Président du Conseil de Surveillance

Assistent sur invitation du Président :

- Jean-Paul ALORO – Membre du Conseil de Surveillance
- Michel COZZI, Président de la Commission Fédérale Sportive
- Axelle GUIGUET – Directrice Technique Nationale (DTN)
- Antoine DURAND – Responsable juridique de la FFvolley

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA FFvolley (Eric TANGUY)

✓ Informations diverses

2. INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA LNV (Yves BOUGET)

3. DEMENAGEMENT DE LA FFVOLLEY

4. POLE DTN (Axelle GUIGUET)

5. POLE SPORTIF

- ✓ Approbation des RPE
- ✓ Point Access Elite
- ✓ TQP volley assis

6. POLE ADMINISTRATION ET FINANCES

ADMINISTRATION (Sébastien FLORENT)

✓ Approbation et présentation des procès-verbaux :

- Procès-verbaux du Bureau Exécutif
- Procès-verbaux du Conseil d'Administration
- Procès-verbaux des commissions

✓ Commissions Fédérales :

- Ajout de trois membres dans la composition de la Commission Fédérale de Discipline (Maxime AIRIEU, Amaury Lagarde, Tarik Dezissert)

✓ Ressources Humaines :

- Point de situation sur les recrutements
- Élection du CSE

✓ Assemblée Générale : 28 Octobre 2023

FINANCES (Christian ALBE) : ✓ Points d'information

7. POLE MARKETING : ✓ Attribution de l'équipementier arbitre

8. POINT JEUX OLYMPIQUES 2024 : ✓ Politique d'invitation de la Fédération aux JO JOP

9. QUESTIONS DIVERSES : ✓ État des licences

Eric TANGUY, en sa qualité de Président, ouvre la séance du Conseil d'Administration à 17h00 le 21 avril 2023.

I - INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA FFVOLLEY

Eric TANGUY prend la parole, son intervention est résumée en ces termes :

- Eric TANGUY indique que plusieurs points d'ordre sportif sont à valider avant le début de saison sportive et le début des compétitions y afférentes ; le faire dès juillet nous permet de ne pas être dans l'urgence en septembre au moment de la réouverture des clubs ;
- Eric TANGUY s'excuse pour le retard d'envoi des documents mais avec du personnel en vacances, lui qui est « hors course » depuis quelques semaines, toute l'organisation du Conseil d'Administration a reposé sur le secrétaire général, d'où l'envoi tardif des documents ;
- Eric TANGUY remercie ensuite toutes les personnes qui ont pris de ses nouvelles ; il récupère encore mais est présent aux Championnats de France de beach-volley à Saint-Laurent-du-Var et sera à Laval pour supporter l'équipe de France féminine en Challenger Cup la semaine prochaine ;
- Eric TANGUY est heureux d'accueillir le président de la CFSportive, Monsieur Michel COZZI, dont il y a beaucoup d'éléments à valider ;
- Eric TANGUY évoque ensuite quelques informations rapides :
 - Au niveau des licences, le nombre définitif est d'environ 207k licences : c'est la première fois que notre fédération atteint ce chiffre-là : il va falloir désormais se pencher sur les moyens nécessaires au renouvellement de ce cap des 200k licenciés pour la saison 2023/2024 ; avec des bons résultats aux JO, la FFvolley est en droit d'attendre une attractivité post-JO des plus intéressantes ;
 - Sur la VNL, cela a constitué un véritable succès populaire ; quelques chiffres :
 - 44700 personnes accueillies ;
 - 800k € de recettes billetterie = 136% de l'objectif
 - Matches de l'équipe de France : 25600 personnes accueillies sur 4 matchs (9500 places pour France-Brésil pour lequel nous nous sommes vu octroyer le droit à la vente des billets « debout ») ;
 - Proportion des spectateurs :
 - 60% issus du « grand public »,
 - 12% de licenciés,
 - 25% d'invitations (en contrepartie des subventions des CT à hauteur de 400k €)

On va se rapprocher de l'équilibre financier, sur une organisation à hauteur de 1,4 M €
 - Objectif Challenger Cup désormais à partir de la semaine prochaine : La FFvolley est en train de voir avec le département pour monter une opération avec des centres aérés ;
 - A Saint Laurent du Var se déroulent en ce moment les France de beach-volley ;
 - Un nouveau président a été élu à la tête du CNOSF : David LAPPARTIENT - ancien président de la FFC et président de l'UCI et du Comité Départemental du Morbihan (56) - ;

Eric TANGUY indique en être extrêmement heureux ;
Le premier fait d'armes du nouveau président a été de valider la candidature commune - portée par le CNOSF - des régions AURA/Sud-PACA, pour les JO d'hiver 2030 ;
Sur le Bureau du CNOSF, Eric TANGUY indique qu'il y aura prochainement un remaniement du Bureau : il est pour l'instant vice-président mais il faut étudier ce que le nouveau président lui propose comme missions et/ou poste ;

II. INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA LNV (Yves BOUGET)

Yves BOUGET prend la parole, son intervention est résumée en ces termes :

- Yves BOUGET évoque en premier lieu « l'année un peu particulière car la Ligue met en place sa licence Clubs, d'une façon effective », même si elle l'avait « fait tourner à vide » la saison passée ;
Un travail extrêmement lourd a été effectué dans un contexte Ressources Humaines difficile ; cela a engendré un surcroît de travail conséquent car « 36 clubs à screener » à l'aune de 98 points/critères ; les services de la LNV ont fait face ;
- Yves BOUGET informe les membres du Conseil d'Administration qu'a d'ailleurs été nommée Directrice Générale Laure WEINSANTO : Yves BOUGET indique être très fier de cette promotion en interne et que ce soit une femme qui soit nommée à ce poste à responsabilités. Il considère Laure comme quelqu'un de très opérationnel avec une grande expertise. En outre, avec une judiciarisation du sport en général, il est intéressant de disposer de quelqu'un doté d'une expertise juridique ;

[Le CA adresse toutes ses félicitations à Laure WEINSANTO pour sa nomination au poste de Directrice Générale]
- Yves BOUGET indique que la LNV est fin prête pour la nouvelle saison sportive qui s'annonce ; malgré le fait que certains clubs se soient faits épingler par les instances DNACG, un seul club volontaire au final (l'AS Cannes) n'a pas été maintenu au sein de la LNV ;
Il évoque ensuite le dépôt de bilan du club de Saint-Raphaël ;
Il conclut sur le volet de composition des championnats par la Ligue B Masculine, avec deux clubs (Lyon et Avignon) qui « n'ont pas souhaité repartir » : la LNV a ainsi décidé d'accorder deux Wild Cards aux clubs de Royan et de Reims
- Enfin, Yves BOUGET revient sur le dispositif de la licence Clubs qui s'avère un vrai succès et une vraie source de progrès, certes avec des clubs retoqués mais dans l'objectif de mieux les structurer ;
Plus précisément, un critère incontournable est le *salary floor*, qui oblige notamment les clubs à réintégrer l'argent dit « gris » dans leur masse salariale ;
Cela a servi dans le cas d'espèce du Paris VOLLEY, qui ont pu « en appel », « réintégrer certains éléments dans leurs bulletins de paie »

III. DEMENAGEMENT DE LA FFVOLLEY

Eric TANGUY indique, s'agissant du déménagement de la Fédération, qu'il doit signer le compromis de vente le 31 juillet prochain, étant entendu qu'au niveau financier, des remboursements anticipés du prêt bancaire en fonction de subventions et de la vente du bâtiment au siège actuel ont été négociés.

Sur les subventions, Eric TANGUY précise que la FFVolley bénéficie :

- de 500k € de l'ANS - qui ont été votés au dernier Conseil d'Administration récemment -, l'idée étant de rencontrer la ministre des Sports « pour un deuxième tour au niveau de l'ANS » si possible ;
- d'une aide de la région IDF à hauteur de 700k € - Eric dispose d'un écrit en ce sens des services de la Région ;
- d'un accord verbal pour 250k € du conseil départemental du 94, « qui a envie qu'on s'installe durablement ans le département » ;

Sur le subventionnement par la Ville de Créteil, Eric TANGUY informe les administrateurs qu'il a repris rendez-vous avec le maire, « avec un dossier plus complet et un déménagement quasiment acté ».

Sur l'échéancier, Eric TANGUY évoque qu'un déménagement pour la fin d'année ou début d'année 2024 paraît envisageable. En tout état de cause, il insiste sur l'importance d'avoir « bien fait de lancer ça avant les JOP 2024 » car les risques de tarissement des dépenses publiques dans le sport existe à compter de 2025.

A cet égard, il souligne le caractère substantiel des subventions alloués à la FFvolley pour son nouveau siège (1,45M€). Il reste donc persuadé qu'étant la période d'austérité budgétaire qui s'annonce dans le sport aurait engendré l'impossibilité de la FFvolley de quitter ses locaux de Choisy, qui n'ont pas les caractéristiques pour remplir les conditions ambitieuses de créer une « véritable Maison du Volley ».

Sébastien GONCALVES-MARTINS demande si la mise au norme PMR est à la charge du vendeur ou de la FFvolley.

Eric TANGUY répond que cette mise au norme est à la charge de la FFvolley car le « *prix n'était pas négociable car le vendeur a reçu beaucoup d'offres* » concurrentes, précisant qu' « *il manque un ascenseur* », et que « *c'est quelque chose qui est très bien subventionné* ».

Nathalie VALLOGNES demande ce que deviennent les services de la LNV.

Eric TANGUY répond que pour la vente, la LNV étant copropriétaire (80/20 environ), Yves BOUGET ne s'est jamais caché de son envie de déménager.

Cependant, étant donné le financement par des subventions publiques, la FFvolley doit acheter ce bâtiment seule ; au demeurant, la taille du bâtiment (1600m²) devrait laisser « *des places pour héberger la LNV pour louer, à un prix pour la famille du volley* ».

En outre, le CD94 de volley (dont un salarié) sera hébergé dans les locaux de la FFvolley.

La LIF de volley était également intéressée mais cela s'avère trop compliqué en termes de superficie étant donné qu'il s'agit d'une LRvolley d'importance en termes de ressources humaines.

En tout état de cause, les nombreuses salles de réunion pourront être utilisés par différents instituts de formation, et notamment celui de la LIF.

IV. POLE DTN (Axelle GUIGUET)

Axelle GUIGUET prend la parole, son intervention est résumée en ces termes :

- Actualités sportives :
 - o Indoor :
 - Championnat d'Europe U17 F :
 - 2 victoires pour 5 défaites ;
 - Championnat d'Europe U17M :
 - 1 victoire / 1 défaite jusqu'à maintenant
 - U19M :
 - saison assez chargée, ils ont gagné leur première compétition WEBZA : ils vont enchaîner avec les Championnats du Monde aux Etats-Unis en août
 - Senior M :
 - Qualification in extremis pour le final 8, et défaite contre les Etats-Unis ;
 - Ils reprennent la prépa le 31 juillet pour les Championnats d'Europe, précédés du Tournoi WAGNER (poules en Israël puis suite en Bulgarie)
 - Senior F : Challenger Cup, dont le résultat nous permettra de travailler sur le planning de 2024
 - o Beach-volley
 - Paire féminine = armée des champions sur une CIP à partir du mois d'octobre ; bonne nouvelle que le beach-volley soit reconnu comme sport amateur.
- Point Développement et création d'emplois Horizon 2028 : chaque DRAJES ayant son propre calendrier :
 - o 9 créations d'emploi ont été validées par les DRAJES + 1 en cours
 - o Rappel : 12 l'an dernier
- CTS :

Nous accueillons un nouveau collègue qui a réussi le concours de professorat de sport : affecté en IDF, il s'agit d'un jeune entraîneur issu du centre de formation de Toulouse ;

Son poste sera principalement axé sur des missions prioritairement de détection

- Pôle France :
 - o Laurent DELACOURT prend des congés sans solde donc la FFvolley est en cours de recrutement d'un préparateur physique, qui intégrera le pôle à partir du 15 août prochain.
 - o Le nouvel entraîneur du pôle de Toulouse a été recruté en tant que CTS contractuel à compter de septembre
- JOP 2024 :
 - o On a visité le chantier du village olympique : on a bien identifié les bâtiments d'hébergement de la délégation française
 - o Convention de partenariat avec la Ville de Clichy : site d'entraînement pour les deux équipes Indoor pendant les Jeux (à seulement 7/10 minutes en bus du village olympique) ;
Remerciements à la LIFvolley et au CDvolley pour la mise en place de cette convention : l'idée est qu'on puisse apporter des services et qu'on fasse revenir le volley à Clichy ;
Pas de partenariat englobant Volley-Assis et Beach-volley car « *cela n'est pas la même problématique ni les mêmes enjeux* », par exemple les sites d'entraînement pour le beach seront beaucoup plus accessibles que l'Indoor ;

V. POLE SPORTIF

✓ Approbation des RPE

Michel COZZI, président de la CFSportive, prend la parole, son intervention est résumée en ces termes :

- Etant donné que la CFSportive était encore en attente des résultats de la DNACG, et des wildcards de la LNV, les RPE et les compositions de poules sont sortis petit-à-petit ;
- Toutes les poules étant quasiment composées, il reste seulement la poule d'Elite Masculine : « *avec l'AS Cannes, nous avons 17 clubs* » ;
Donc 3 poules avec play-offs et play-downs : si Cannes, qui a l'intention d'aller devant la conciliation du CNOSF a gain de cause, la CFSportive sera forcée de prévoir 2 poules de 8. Il est ainsi difficile de communiquer auprès des clubs, qui demeurent en attente.
- Les RPE ont été plus ou moins finalisés ;

Sébastien GONCALVES-MARTINS demande si 10 joueuses étrangères en Elite Access F, ça ne fait pas trop par rapport à notre politique de JIFF.

Eric TANGUY répond que le RPE considéré est conforme à ce qui a été voté en AG à Mulhouse. Certes la volonté fédérale est qu'il y ait plus de joueurs sélectionnables que d'étrangers mais si on ne se lançait pas cette année en Elite Access F, « *on ne se lancerait plus et on creusait encore le fossé avec la Ligue A F* » : « *Il faut démarrer, puis enrichir et faire évoluer* ».

Michel COZZI précise qu'il faut en outre 8 JIFF sur la feuille de match, et 3 sur le terrain.

Sébastien GONCALVES-MARTINS évoque ensuite l'article 9 du RPE correspondant : « *si les critères d'accession ne sont pas satisfaits, l'accession ne sera pas accordée* ». A cet égard, il s'interroge : « *Les clubs d'Elite Access peuvent-ils vraiment remplir ces critères ? Le budget par exemple ou le nombre de spectateurs par rencontre requis* »

Michel COZZI répond que 9 clubs ont rempli les critères, dont un s'est finalement désisté. Il précise les critères portent sur le budget global d'un club et sur le nombre de spectateurs, pas forcément « *payants* ».

Olivier TRITZ, s'agissant du RPE N3M, aborde le sujet RSE et considère que la composition des poules doit être faite en adéquation avec l'objectif de protéger la planète et de faire faire des économies à nos clubs, en limitant au maximum leurs déplacements, en poursuivant comme suit : « *Certes on aurait que des clubs d'une même ligue mais est-ce vraiment le plus important pour de la N3M ?* »
En outre, il avance le gros risque pour certains clubs de renoncer à un championnat de France N3M étant donné le budget « *Transports* » d'un tel engagement.

Eric TANGUY répond qu' « à un moment, il faut faire des choix », étant rappelé qu' « on est sur un championnat national ». Il précise que la FFvolley peut mettre en place des « poules régionales » pour la N3M, mais alors « on l'inscrit et on l'assume » en prenant le risque de ne plus disposer des subventions afférentes à un championnat national. A titre d'exemple, il rappelle que la FFvolley a « essayé de régionaliser sur les Jeunes mais ça a été un tollé ».

Eric TANGUY remercie la CFSportive pour le gros travail effectué afin que les choses soient le plus équilibrées, étant précisé qu'il faut « 2 ligue minimum pour un championnat national ».

Olivier TRITZ ne remet pas en cause le travail de la CFSportive mais entend attirer l'attention sur l'importance de la durabilité de nos activités et « pense qu'il y a un entre-deux à trouver, avec un meilleur bilan-carbone ».

En tout état de cause, Eric TANGUY indique prendre en compte la remarque d'Olivier TRITZ sur l'amélioration du bilan-carbone des activités fédérales c'est une remarque qu'on prend en compte.

La CFSportive poursuivra ses efforts en ce sens.

Christophe DURAND évoque alors l'existence d' « outils qui existaient mais qui coûtaient cher ».

Eric TANGUY répond qu'une application Optimouv' a été développée par le ministère et la FFBB mais que pour des raisons d'absence de maintenance (et donc de mise à jour) « Ça n'a pas de super résultats » en dehors du basket.

Eric TANGUY évoque l'idée de recruter un alternant ou un stagiaire pour prendre en main ce logiciel complexe, « mais n'oublions pas l'expertise et l'expérience des membres de la CFSportive ».

Personne ne demandant la parole, le Président décide d'ouvrir le vote (main levée) :

1^{ère} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide d'approuver les RPE 2023/2024 (0 contre, 1 abstention)

✓ Point Elite Access F

Michel COZZI indique que 9 clubs éligibles s'étaient prononcés pour y participer, et un d'entre eux s'est désisté.

La compétition se jouera ainsi en matchs aller/retour, avant play-offs et play-downs.

N.B. : il s'agit bien d'une poule de l'Elite, en ce sens que le dernier de l'Elite Access F fera un barrage contre l'avant-dernier de l'Elite Amateur (le dernier étant relégué)

L'idée est en effet de ne pas recréer une division supplémentaire, mais de créer une sorte de poule d'équipes éligibles à la montée, avec une structuration des clubs susceptibles d'accéder à la Ligue A F.

✓ TQP volley assis

Isabelle COLLOT indique que le club de VENDOEUVRE s'est positionné pour l'organisation de ce TQP dans un objectif de développement du volley assis en Grand-Est et pour mettre en avant l'équipe de France féminine de VA.

World Para-VOLLEY n'a pas encore donné de réponse à leur candidature, qui a nécessité de travailler avec le président du club afin qu'il puisse assurer au niveau financier.

✓ Point Engagement Mougins en N3M

Eric TANGUY rappelle que le Conseil d'Administration a validé les engagements des clubs en championnats nationaux par voie de consultation électronique la semaine dernière.

Un club est en délicatesse avec la FFvolley, à savoir le MO Mougins :

- Sa situation est très compliquée, un gros passif au bilan étant à craindre, dont on ne connaît pas le montant ;

- en outre, ce club ne bénéficiera plus d'aucun créneau en gymnase à compter du 12 juin (courrier du Maire) ;
- en l'absence d'une procédure collective engagée pour l'instant, le club essaye de faire face à ses dettes mais aujourd'hui ne remplit pas les conditions pour accueillir la N3M.
- A la date limite de paiement des engagements, il a toujours des dettes avec différentes structures du volley donc ne peut s'affilier.

Un courrier du président du club qui s'étonne de ne pas être en N3M a été reçu à la FFvolley. Il indique qu'il était en vacances, que l'argent était sur le compte (avec mandat de prélèvement afférent) et que la Fvolley aurait dû prélever l'argent sur le compte.

Christian ALBE rappelle en premier lieu que « *tous les clubs français sont en règle, sauf un* ». Il remercie à cet égard les services sportif et comptable qui ont permis cette situation.

Il indique avoir eu le président du club par mail et au téléphone et qu'au vu de l'état des finances du club, il a exigé un chèque ou un mandat de prélèvement sur un autre compte que celui du club (comme pour le paiement d'une partie des dettes du club auprès de la FFvolley d'ailleurs).

Sans nouvelles, il a été décidé de proposer un refus d'engagement.

Eric TANGUY indique qu'il faudra faire un bilan des dettes contractées envers la LNV, la LRvolley et le CDvolley.

Sébastien GONCALVES-MARTINS évoque le tournoi prévu à Mougins qui n'a jamais eu lieu, alors que les clubs ont payé les engagements.

Eric TANGUY regrette cependant que ce tournoi n'ait pas été déclaré auprès de la FFvolley, qui ne peut donc pas agir en l'espèce.

Christian ALBE considère s'agissant de Mougins que vis-à-vis de notre personnel mais aussi par respect de l'équité envers nos autres clubs, il ne faut pas revenir sur la décision de refus d'engagement de Mougins.

2^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide de valider le refus d'engagement en N3M du MO Mougins (1 contre, 5 abstentions)

VI - POLE ADMINISTRATION ET FINANCES

ADMINISTRATION (Sébastien FLORENT)

✓ Approbation et présentation des procès-verbaux :

- Procès-verbaux du Bureau Exécutif
- Procès-verbaux du Conseil d'Administration
- Procès-verbaux des commissions

Remarques :

- Le PV de la CFOutdoor n'est pas soumis à validation, faute de secrétaire de séance ayant signé le PV
- Le PV du CA du 21/22 avril n'est pas soumis à validation, certains commentaires étant encore apparents et aucune annexe n'ayant été transmise (Christophe DURAND)

3^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide de valider les différents PV soumis à validation (1 abstention).

✓ Commissions Fédérales :

Il est proposé 4 nouveaux membres dans les CF Discipline et CF Appel :

- Maxime AIRIEAU et Flore DESCAT dans le pool de membres de la CFD
- Amaury LAGARDE et Tarik DEZISSERT dans la CFA

Antoine DURAND indique qu'au regard du nombre croissant de réunions, la bonne administration de la CF Discipline et de CF Appel nécessite un pool de membres plus important, afin de faire tourner les compositions à chaque réunion et de ne pas toujours solliciter les mêmes bénévoles tous les mois.

4^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide de valider la nomination de ces 4 nouveaux membres au sein de la CF Discipline et de la CF Appel ((1 abstention)).

✓ Ressources Humaines :

- Point de situation sur les recrutements

Sébastien FLORENT indique que Clotilde GRENON a été recruté en CDI, après un CDD.

Il ajoute qu'une politique de recrutement ciblée sur les apprentis est actuellement mise en place.

- Élection du CSE

Sébastien FLORENT informe les administrateurs qu'Alex DRU et Capucine DURUY ont été élus membres titulaires de la délégation du personnel au CSE.

Christian ALBE précise qu'il s'agit de salariés « *qui ont très peu d'ancienneté* », étant précisé que les salariés avec le plus d'ancienneté n'ont pas candidaté.

✓ Assemblée Générale : 28 octobre 2023

Le lieu de cette Assemblée Générale est encore en cours de recherches.

FINANCES (Christian ALBE)

✓ Points d'information

Christian ALBE informe les administrateurs que d'un point de vue sportif, tout a été récupéré : chèques et prélèvements.

La FFvolley a également reçu le versement des prize money concernant les clubs professionnels engagés en coupes d'Europe, qui ont reversés aux clubs par virement hier.

Christian ALBE indique qu'on va désormais entrer dans la phase de facturation des affiliations et licences « partie fédérale ».

VII - POLE MARKETING

✓ Attribution de l'équipementier arbitre

Eric TANGUY indique que deux concurrents étaient en lice s'agissant de l'équipementier arbitre de la FFvolley.

Eric TANGUY indique qu'ERREA a été retenu aux conditions suivantes :

- 15k € de dotation financière
- + dotation marchandises (équipements arbitre).

Il précise en outre que cela permet de garder les anciennes tenues pour les arbitres.

VIII – POINT JEUX OLYMPIQUES 2024

✓ Politique d'invitation de la Fédération aux JOP

Etant l'actualité faite d'un certain bashing vis-à-vis de la gouvernance des fédérations sportives – accusations d'atteinte à la probité – Eric TANGUY indique qu'il paraît important de mettre en place une politique de compliance et donc de règle de cadeaux et invitations pour la JOP.

L'idée est de fixer des règles claires et connues s'agissant de l'allocation des 300k € dépensés par la FFvolley pour l'acquisition des 2406 places pour les JOP. Le principal objectif est de rapprocher d'une relative égalité de traitement, même si des différences de statuts peuvent justifier une différence afférente de traitement.

[cf. Annexe – Présentation de la politique d'invitation de la FFvolley aux JOP]

Yves BOUGET s'interroge sur l'absence de places allouées aux salariés de la LNV. En outre, il aurait souhaité disposer de 10 ou 20 places (à acheter bien entendu) pour que la LNV puisse également « avoir une politique », mais il a conscience que c'est contingenté.

Eric TANGUY répond que pour les salariés ça devrait être possible, et sur la mise à disposition de places de la LNV moyennant finances, il y est favorable dans la mesure de ce qui est possible.

Sur le dispositif « Clubs », Christian ALBE émet l'idée de réduire le nombre de places par club pour faire bénéficier plus de clubs.

Eric TANGUY indique y être aussi favorable.

5^{ème} RESOLUTION : Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide de valider à l'unanimité la politique d'invitation de la FFvolley aux JOP.

IX – QUESTIONS DIVERSES

[Cf. Mail Sébastien GONCALVES-MARTINS]

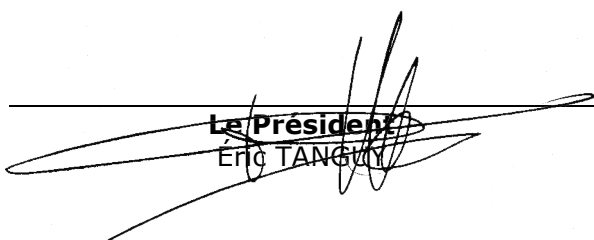
Sébastien GONCALVES-MARTINS évoque la possibilité « d'envisager un positionnement sur l'avance de fonds pour un organisateur » d'une compétition de beach-volley.

Eric TANGUY et Christian ALBE indiquent qu'ils ont plusieurs fois accepté des avances de trésorerie pour des organisateurs de compétition, mais que la difficulté pour le beach-volley réside dans la validation requise de la CFOutdoor.

A cet égard, Eric TANGUY indique que la CFSportive devrait reprendre la gestion des coupes de France de beach-volley, et envisage le recrutement d'un salarié pour s'en occuper, en plus sans doute des compétitions WEBZA.

Plus de point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 13 heures 15 le 22 juillet 2023.

De tout ce que dessus, a été dressé procès-verbal qui a été signé par le Président et le Secrétaire Général de la FFvolley.


Le Président
Eric TANGUY


Le Secrétaire général
Sébastien FLORENT

	NB PERS	NB BILLETS	TOTAL	%
BUREAU EXECUTIF	12	4	48	2%
CONSEIL ADMINISTRATION	26	2	52	2%
CONSEIL DE SURVEILLANCE	13	2	26	1%
COMMISSIONS FEDERALES	150	1	150	6%
CTS + CADRES POLES	50	2	100	4%
SALARIES FFVOLLEY ET LNV	40	1	40	2%
LIGUES REGIONALES	21	4	84	3%
COMITES DEPARTEMENTAUX	80	2	160	6%
CLUBS PRO LNV	36	2	72	3%
CLUBS NATIONAUX	180	2	360	14%
CLUBS REGIONAUX	410	1	410	16%
AUTRES CLUBS	700	1	700	28%
PARTENAIRES FFVOLLEY			100	4%
PROGRAMME "200 BILLET POUR LES JEUX"			200	8%

2 502	104%
-------	------

JOUEURS ET JOUEUSES INTERNATIONALES	Prise en charge par la FFvolley des 2 places CIO
-------------------------------------	--

PROGRAMME "200 BILLETS POUR LES JEUX "

CATEGORIES DE CLUBS	NB CLUBS	NB PLACE	TOTAL
CLUBS - 50 LICENCIES	20	1	20
CLUBS -100 LICENCIES	20	2	40
CLUBS - 200 LICENCIES	20	3	60
CLUBS + 300 LICENCIES	20	4	80

200

Les 20 clubs ayant le plus augmentés leur nombre de licenciés au 30 avril 2024 par rapport au 30 avril 2023 recevront de 1 à 4 places selon leur catégorie